

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 21 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et un octobre, à dix heures et quinze minutes, en application des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2121-17, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne, dûment convoqué par son Président le 14 octobre 2025, s'est réuni suite, au défaut de quorum constaté lors de la réunion du 14 octobre 2025, à l'Hôtel du Département sis à Créteil sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL.

En présence des membres suivants :

AGGOUNE Fatiha	DUBUS Philippe	FOSSOYEUX Dominique
AGGOUNE Fatah	DUCELLIER Nicolas	HANNI Vanessa
ASLANGUL Charles	FAURE Dominique	LEYDIER Gaëlle
DAUVERGNE Gilles	FAURE SOULET Jean-Paul	TIMERA Hawa
DOUSSET Didier	FEMEL Yvan	

Les membres suivants, excusés, ayant donné pouvoir :

Madame / Monsieur	Représentés par Madame/Monsieur
AGGOUNE Fatah (1)	LEYDIER Gaëlle
SEGURA Pierre	ASLANGUL Charles

Lesquels membres présents, forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en conformité avec l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le président ayant ouvert la séance, Madame Hawa TIMERA a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Ont également assisté à la séance :

- ✓ Madame Claire LE GALL, Directrice – SAF94
- ✓ Madame Audrey ZEBO, Responsable administrative et financière - SAF94
- ✓ Madame Béatrice CHOVINO, Assistante administrative – SAF94
- ✓ Monsieur François RODDE, Chef du service aménagement – Département du Val-de-Marne
- ✓ Madame Laura ANTOINE, Inspectrice – Paierie Départementale
- ✓ Monsieur Julien LAUDET-HADDAD, Directeur du cabinet de Mme La Maire de Limeil-Brévannes
- ✓ Monsieur Alexis THIELAND-, Responsable Pôle finances et fiscalités STRATORIAL

Objet : Délibération n° 2025-19 C Adoption du guide de la commande publique

Nombre de conseillers en exercice :	42	Blancs et nuls :	0
Présents à la séance :	11	Ont voté pour :	13
Représentés :	2	Ont voté contre :	0
Votants :	13	Abstention :	0
Déports :	0		

A l'issue des débats de la délibération n° 2025-17 C, Monsieur Didier DOUSSET a quitté la séance à 12h14 et Monsieur Nicolas DUCELLIER à 12h30.

¹ Monsieur Fatah AGGOUNE a quitté la séance à 12h00 et a donné pouvoir à Madame Gaëlle LEYDIER à partir de la délibération 2025-18 C.

SYNDICAT MIXTE D'ACTION FONCIERE
DU DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE
(SAF94)

DELIBERATION n° 2025-19 C
DU COMITE SYNDICAL
Séance n° 4 du 21 octobre 2025

Objet : Adoption du guide de la commande publique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SAF94,

Vu le rapport de Monsieur le Président présenté à l'appui de la délibération,

Vu la délibération n° 2025-11 C du 26 juin 2025 donnant acte à la présentation en séance des rapports d'évaluation des missions

- d'assistance et d'accompagnement à la structuration juridique du SAF94 par le cabinet Vincent Cornet Ségurel (CVS)
- d'assistance et d'accompagnement à l'évolution de l'organisation du SAF94 par le groupement POLEIS Consulting et ATV Avocats Associés,

Considérant la nécessité de poursuivre la démarche entreprise avec ces assistances à maîtrise d'ouvrage par l'encadrement de la commande publique au sein de la structure,

Considérant la nécessité de définir les règles de fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres (CAO),

Le Comite Syndical, après avoir débattu,

DECIDE :

Article 1^{er} : que le cadre de la commande publique au sein de la structure est défini par le guide de guide de la commande annexé à la présente délibération.

Article 2 : d'adopter le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) annexé à la présente délibération.

Article 3 : Les dispositions de cette délibération entreront en vigueur à compter de sa transmission en préfecture.

Le Président du SAF94

Charles ASLANGUL

